Modifications mensuelles

Liste définitive

février 2020

СР		Modification			
n°	nom	Туре	Précisions	Effet	
САР	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés. Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	01-02-20	
102.08	Carrières et scieries de marbres	indexation	Indexation de 1,00 % : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipe - allocation complémentaire de chômage temporaire	01-02-20	
112.00	Entreprises de garage	indexation	Indexation de 0,74% : - des salaires horaires minima et effectifs - des indemnités de standby.	01-02-20	
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipe	01-02-20	
115.09	Industrie verrière - secteur auxiliaire	indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipe	01-02-20	
127.00	Commerce de combustibles	info new's	Introduction d'une prime de nuit pour le personnel roulant qui approvisionne des stations essence et/ou des dépôts à partir du 01/01/2020	Retroactif	
130.00	Imprimerie, arts graphiques et journaux	indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima hebdomadaire et partie des effectifs correspondant aux minima	01-02-20	
140.01	Autobus et autocars	indexation	Indexation de 0,74% : - des salaires minima et effectifs du personnel de garage des indemnités pour régime de stand-by	01-02-20	
140.01	Autobus et autocars	augm. conv.	Augmentation des indemnités RGPT de 1,61 à 1,80€/h à partir du 01/01/2020.	rétroactif	
140.05	Déménagement	indexation	Indexation de 0,74% : - des salaires minima et effectifs du personnel de garage des indemnités pour régime de stand-by	01-02-20	
144.00	Agriculture	augm. conv.	L'allocation pour vêtements de travail passe de 3,08 € à 3,70 €/semaine et de 0,62€ à 0,74€/jour	01-02-20	
145.01	Floriculture	augm. conv.	L'allocation pour vêtements de travail passe de 3,08 € à 3,70 €/semaine et de 0,62€ à 0,74€/jour	01-02-20	

	СР		Modification	
n°	nom	Туре	Précisions	Effet
145.04	parcs et jardins	augm. conv.	L'allocation pour vêtements de travail passe de 3,08 € à 3,70 €/semaine et de 0,62€ à 0,74€/jour	01-02-20
145.06	Culture maraîchère et semences horticoles	augm. conv.	L'allocation pour vêtements de travail passe de 3,08 € à 3,70 €/semaine et de 0,62€ à 0,74€/jour	01-02-20
145.07	Culture des champignons et truffes	augm. conv.	L'allocation pour vêtements de travail passe de 3,08 € à 3,70 €/semaine et de 0,62€ à 0,74€/jour	02-02-20
149.02	Carrosserie	indexation	Indexation de 0,74% : - des salaires minima et effectifs.	01-02-20
149.03	Métaux précieux	indexation	Indexation de 0,74% : - des salaires minima et effectifs.	01-02-20
149.04	Commerce du métal	indexation	Indexation de 0,74% : - des salaires minima et effectifs. - des indemnités de stand-by	01-02-20
152.02	Institutions subsidiées de l'enseignement libre des Communautés française et germanophone	augm. conv.	Augmentation de 0,89% des salaires minima au 01/01/2020	rétroactif
227.00	Secteur audio-visuel	Augmetation conventionnelle	Barèmes minima : Augmentation de 1,1% Barèmes effectifs : Augmentation de base de 34,25€ ou octroi avantage équivalent	01-02-20
306.00	Entreprises d'assurance	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de février.	01-02-20
314	Coiffure et soins de beauté	indexation	Indexation de 2,00% : - des salaires minimas et effectifs	01-02-20
320	Pompes funèbres	info new's	Le salaire des étudiants passe de 80% de la catégorie 2 à 90% de la catégorie 2	01-02-20
322.01	Titres-services	augm. conv.	Augmentation des salaires minima de 0,8% au 01/01/2020	Retroactif

СР		Modification			
n°	nom	Туре	Précisions	Effet	
326.00	Gaz & électricité	aug. conv. et index.	Augmentation conventionnelle de 1,1% au 01/01/2019 : - des minima - des effectifs Indexation de 0,2623% : - des minima précédents	Aug. Conv. : 01/01/2019 Index : 01/02/2020	
327.03	Entreprises de travail adapté des Région wallonne et Comunauté germanophone	Augmentation conventionnelle	Augmentation des salaires minima et effectifs de 0.12€/heure ou de 19.76€/mois à partir du 01/01/2020	Rétroactif	
327.03	Entreprises de travail adapté des Région wallonne et Comunauté germanophone	prime	Octroi d'une prime unique qui compense l'augmentation conventionnelle pour la période 05/2019 à 12/2019	01-02-20	

ASBL Secrétariat social agréé d'employeurs n° 200 - A.M. du 04/07/1946 TVA BE 0407.571.234 - Siège social : Ch de Marche, 637 B-5100 NAMUR (Wierde)

